

N° 41-20-0002 au catalogue
ISBN 978-0-660-69825-0

Enfants autochtones en famille d'accueil vivant dans des ménages privés : taux et caractéristiques sociodémographiques des enfants en famille d'accueil et des ménages

par Tara Hahmann, Hyunji Lee et Sylvie Godin

Date de diffusion : le 18 avril 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Enfants autochtones en famille d'accueil vivant dans des ménages privés : taux et caractéristiques sociodémographiques des enfants en famille d'accueil et des ménages

par Tara Hahmann, Hyunji Lee et Sylvie Godin

Faits saillants

- De 2011 à 2021, une croissance de la surreprésentation des enfants autochtones parmi les enfants en famille d'accueil dans des ménages privés a été observée; cette proportion par rapport à l'ensemble des enfants vivant en famille d'accueil est passée de 47,8 % en 2011, à 51,7 % en 2016 et à 53,7 % en 2021.
- La disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil a augmenté de 2011 à 2021; l'augmentation la plus marquée a été observée chez les enfants inuits.
- Parmi les provinces et les territoires, le Manitoba comptait le taux le plus élevé d'enfants autochtones en famille d'accueil (pour 1 000 enfants autochtones) de 2011 à 2021, et une diminution des taux a été observée de 2016 (63,9 pour 1 000 enfants autochtones) à 2021 (61,8 pour 1 000 enfants autochtones).
- De 2011 à 2021, la disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil a augmenté dans la plupart des provinces et des territoires, la plus grande disparité ayant été observée dans les provinces de l'Ouest, plus particulièrement en Alberta.
- En 2021, la disparité entre les taux était plus prononcée chez les enfants autochtones en famille d'accueil vivant dans de grands centres de population comparativement aux enfants autochtones en famille d'accueil vivant en région rurale.
- En 2021, les taux d'enfants en famille d'accueil étaient plus élevés chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve comparativement à ceux vivant dans une réserve et chez les enfants inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat comparativement à ceux vivant dans l'Inuit Nunangat.
- En 2021, le taux d'enfants en famille d'accueil chez les enfants des Premières Nations et les enfants non autochtones était le plus élevé chez les enfants âgés de 10 à 14 ans. Parmi les enfants métis, ce taux était le plus élevé chez les enfants âgés de 0 à 4 ans et de 5 à 9 ans; quant aux enfants inuits, il était le plus élevé chez les enfants âgés de 5 à 9 ans.
- En 2021, un peu plus de la moitié des enfants des Premières Nations (50,6 %) et des enfants inuits (51,6 %) et plus des trois cinquièmes (63,4 %) des enfants métis en famille d'accueil vivaient avec un parent ou avec des parents de famille d'accueil non autochtones. Cette proportion était plus élevée dans les grands centres de population.

Introduction

Les enfants autochtones sont nettement surreprésentés parmi les enfants en famille d'accueil au Canada. En 2021, les enfants autochtones représentaient 7,7 % de tous les enfants de moins de 15 ans dans la population générale, mais 53,8 % des enfants en famille d'accueil (Statistique Canada, 2022)¹. Le Centre national pour la vérité et la réconciliation (2021) a expliqué que cette surreprésentation au sein du système de protection de l'enfance découle du système des pensionnats et constitue le prolongement historique des politiques et des pratiques coloniales qui ont séparé les enfants autochtones de leurs familles et de leurs communautés.

Toute analyse de la surreprésentation actuelle des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance est incomplète si elle n'aborde pas en profondeur la rafle des années 1960, entrée en vigueur avec l'élimination progressive du régime des pensionnats. Dans la période allant des années 1960 aux années 1980, de nombreux enfants autochtones ont été retirés de force de leur famille par les autorités provinciales et placés dans le système de protection de l'enfance (Blackstock, 2011; Johnson, 1983). Par conséquent, la grande majorité des enfants

1. Pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombrés au fil du temps, seules les subdivisions de recensement ayant été entièrement dénombrées dans l'ensemble des trois cycles d'intérêt (2011, 2016 et 2021) sont comprises dans cette analyse. En raison de cet ajustement, les chiffres et les pourcentages présentés dans le présent article diffèrent légèrement des statistiques publiées précédemment.

autochtones ont été arrachés de leur foyer et placés dans des familles non autochtones (Fallon et coll., 2021; Sinclair, 2007), où ces enfants ont grandi loin de leur culture et de la connaissance de leur identité (Pooyak et Gomez, 2009; Sinclair, 2007). Beaucoup de ces enfants ont fait état d'expériences de maltraitance et de négligence (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015a). Même les enfants placés dans des foyers où des personnes bien intentionnées en prenaient soin ont été confrontés à des « attentes assimilationnistes », notamment en ce qui a trait à leur identité autochtone (White et Jacobs, 1992, p. 22).

La rafle des années 1960 a été causée par de nombreux facteurs, y compris des modifications législatives qui ont permis aux autorités provinciales de protection de l'enfance d'adopter des politiques en matière de protection de l'enfance dans les communautés autochtones (Fallon et coll., 2021). Ces modifications et les mesures subséquentes des autorités de protection de l'enfance ont démontré un manque de sensibilité, de « compréhension et de respect » à l'égard de la culture et des pratiques parentales autochtones, qui, combiné aux inégalités structurelles de longue date et au sous-financement des services clés, a ouvert la voie à la rafle des années 1960 (Fallon et coll., 2021, p. 15). Malgré les efforts déployés par les communautés autochtones dans la période allant des années 1970 aux années 1980 pour mettre en place des services de protection de l'enfance adaptés à leur culture, la portée de ces services était limitée en raison du contrôle global du gouvernement sur les lois et le financement des services en matière de protection de l'enfance (Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017b).

Dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015a), les retraits forcés passés et actuels d'enfants autochtones de leurs familles et de leurs communautés, et de ce fait la perte de leur culture et de leur identité, sont documentés comme étant un génocide culturel systémique ayant des conséquences intergénérationnelles néfastes. La surreprésentation chronique des enfants autochtones au sein du système de protection de l'enfance est désormais appelée la « rafle du millénaire » (Fallon et coll., 2021) puisque le nombre d'enfants autochtones que l'on retrouve actuellement dans le système de protection de l'enfance dépasse le nombre d'enfants présents dans des pensionnats au plus fort de ce régime (Fallon et coll., 2021; Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015a).

Compte tenu de la surreprésentation actuelle des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance, les changements à apporter au système ont été désignés comme étant la plus grande priorité dans les appels à l'action (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015b). Plus précisément, la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b) a pressé les gouvernements au Canada de s'engager à réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge par le système de protection de l'enfance, d'élaborer des principes qui confirment le droit des gouvernements autochtones d'établir et de maintenir leurs propres organismes de protection de l'enfance et d'assurer la production de davantage de statistiques qui portent sur les différences entre les enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil afin de mettre en évidence les disparités, puis de les atténuer. Récemment, une nouvelle législation a confirmé les droits inhérents, les droits constitutionnels et les droits issus de traités que possèdent les groupes autochtones pour exercer leur compétence sur les services à l'enfance et à la famille et choisir les meilleures options pour les enfants et les familles de leur propre communauté (Gouvernement du Canada, 2019). Cette nouvelle législation a mené à l'élaboration et à la prestation de services à l'enfance et à la famille sécuritaires et adaptés sur le plan culturel par l'entremise de corps dirigeants autochtones (Gouvernement du Canada, 2019; Pollock et coll., 2024).

En ce qui a trait aux lacunes en matière de renseignements, notamment les renseignements sur les disparités entre les enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil, il est difficile, en raison de l'absence de base de données fédérale complète sur la protection de l'enfance, de faire le suivi du nombre d'enfants vivant en famille d'accueil et de fournir d'autres renseignements pertinents, y compris des précisions sur la date à laquelle ces enfants ont été placés dans des foyers d'accueil, la durée de leur séjour ainsi que des renseignements sur les ménages dans lesquels ces enfants ont été placés. Il s'agit en partie d'un problème de diversité des compétences, car il existe plus de 300 organismes provinciaux et territoriaux de protection de l'enfance dans l'ensemble des 13 provinces et territoires. En outre, plus de 100 organismes fournissent des services destinés en particulier aux enfants des Premières Nations, aux enfants métis et aux enfants autochtones vivant en milieu urbain (Sinha et Kozlowski, 2013). Comme les termes, les méthodes de collecte de données, les critères d'inclusion et les critères de déclaration utilisés sont différents, il est difficile de recueillir et d'analyser efficacement les données déclarées par les organismes de protection de l'enfance dans l'ensemble des régions (Trocmé, Roy et Esposito, 2016). De telles données contribueraient à orienter l'optimisation des services de protection de l'enfance (Fallon et coll., 2017) afin que les enfants en famille d'accueil qui sont confrontés à d'importants défis au cours de leur enfance, y

compris de l'instabilité et un manque de soutien, puissent être pris en charge et s'épanouir, en particulier une prise en charge adaptée sur le plan culturel dans le cas d'enfants autochtones (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015b). Les embûches que rencontrent les enfants en famille d'accueil sont associées à des problèmes psychologiques, émotionnels, sociaux et comportementaux à court et à long terme (Brownell et coll., 2010; Gaetz et coll., 2016; Homeless Hub, 2021; Hook et Courtney, 2011; Jee et coll., 2006) ainsi qu'à d'autres résultats défavorables comme un faible niveau de scolarité (Goyette et coll., 2021).

Bien que les données soient limitées à l'échelle nationale, le Recensement de la population peut donner un aperçu du nombre d'enfants autochtones en famille d'accueil au Canada. Pour la première fois en 2011, la catégorie de réponse « enfant en famille d'accueil » a été ajoutée à la liste des membres du ménage du questionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Le Recensement de 2016 et celui de 2021 ont emboîté le pas (Turner, 2016; Wray et Sinha, 2015). Le présent article s'appuie sur les données de l'ENM de 2011, le Recensement de 2016 et le Recensement de 2021 pour fournir les taux d'enfants en famille d'accueil et la disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil dans des ménages privés d'un cycle à l'autre. Par la suite, les données du Recensement de 2021 ont été utilisées pour examiner les caractéristiques sociodémographiques des enfants qui ont été déclarés comme étant des enfants en famille d'accueil ainsi que les caractéristiques des ménages privés dans lesquels ces enfants vivent. Conformément à des études antérieures, la présente recherche porte sur les enfants en famille d'accueil qui sont âgés de 14 ans ou moins.

Méthodes

Source des données

Dans le cadre de cette analyse, des données du Recensement de 2021 et du Recensement de 2016 ainsi que celles de l'Enquête auprès des ménages de 2011 ont été utilisées. Le recensement demeure la source la plus complète de données sur la population autochtone au Canada. Des données fiables sont disponibles pour les Premières Nations (vivant hors réserve ou dans les réserves), les Métis et les Inuit. Le Recensement de 2021 a été mené dans des conditions particulièrement difficiles en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage, des fermetures de frontières ainsi que des catastrophes naturelles comme des feux de forêt régionaux. Le dénombrement des logements n'a pas été autorisé ou n'a pas pu être mené à terme dans 63 des 1 026 subdivisions de recensement² classées comme des réserves des Premières Nations³. Les taux de réponse au Recensement de 2021 étaient également plus faibles au Nunavut comparativement à ceux observés à l'échelle nationale⁴.

Définitions des populations et des concepts

Cette section décrit et définit les concepts utilisés dans l'analyse. Il s'agit, entre autres, de concepts liés à l'identité autochtone, aux caractéristiques sociodémographiques et aux mesures prises au niveau du ménage.

Enfant en famille d'accueil

L'ENM de 2011 a ajouté la catégorie « enfant en famille d'accueil » aux choix de réponse de la question posée aux répondants pour déterminer leur lien avec les résidents habituels de leur domicile. L'ajout de ce choix de réponse à l'ENM de 2011, au Recensement de 2016 et au Recensement de 2021 permet de dresser un portrait national des enfants autochtones en famille d'accueil vivant dans des ménages privés comparativement aux enfants non autochtones.

Dans le questionnaire du recensement, les enfants en famille d'accueil sont déterminés grâce à une question sur le lien de chaque membre du ménage avec la personne de référence désignée du ménage (appelée « Personne 1 », car il s'agit de la première personne inscrite sur la liste des membres du ménage remplie par le répondant). Il est

2. Pour obtenir une définition de la subdivision de recensement et de plus amples renseignements à ce sujet, consultez le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 : Subdivision de recensement \(SDR\) \(statcan.gc.ca\)](#).

3. Pour en savoir davantage au sujet des réserves partiellement dénombrées en 2021, consultez le document « [Réserves et établissements partiellement dénombrés](#) » (statcan.gc.ca). En 2011 et en 2016, 13 et 14 réserves, respectivement, ont été partiellement dénombrées. Pour obtenir plus de renseignements sur les réserves partiellement dénombrées en 2011 et en 2016, consultez le document « [Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés](#) » (statcan.gc.ca).

4. Pour en savoir davantage au sujet des taux de réponse au Recensement de 2021, consultez le [Guide du Recensement de la population, 2021 : Chapitre 9 – Évaluation de la qualité des données \(statcan.gc.ca\)](#).

précisé que la personne de référence du ménage doit être « un adulte puis, s'il y a lieu, son conjoint ou sa conjointe et leurs enfants ». Par conséquent, les enfants en famille d'accueil sont déterminés lorsque le lien d'un membre donné du ménage est sélectionné comme étant un « fils ou [une] fille en famille d'accueil de la Personne 1 ». Pour cette raison, il n'est pas possible de déterminer des liens de famille d'accueil qui ne concernent pas la Personne 1, à moins que des renseignements supplémentaires soient indiqués dans un commentaire écrit.

Les avantages de ces données, y compris leur récence et leur couverture, doivent être interprétés en tenant compte des limites. Ces données portent sur les enfants en famille d'accueil dans des ménages privés et ne tiennent pas compte des renseignements sur les enfants pris en charge dans d'autres types de service en dehors de leur milieu familial, comme les services spécialisés ou résidentiels (de groupe ou de traitement) ou les enfants en attente de placement. De plus, le recensement se fonde sur l'auto-identification et l'auto-interprétation; par conséquent, les chiffres d'enfants en famille d'accueil ne seront pas identiques à ceux provenant de sources administratives provinciales et territoriales.

La catégorie de réponse « enfant en famille d'accueil » pourrait être interprétée différemment par les répondants, car le questionnaire ne fournit aucune définition d'enfant en famille d'accueil. Par exemple, un enfant « placé dans la famille élargie⁵ », qui fait référence à la prise en charge d'un enfant par la famille élargie ou une personne avec laquelle l'enfant entretient un lien émotionnel, peut être ou non inclus en tant qu'« enfant en famille d'accueil ». D'autres études ont indiqué que même si la majorité des enfants autochtones vivent chez leurs parents, beaucoup vivent également dans des situations familiales diversifiées, y compris des familles plus nombreuses, un pourcentage relativement élevé d'enfants vivant avec leurs grands-parents (en tant qu'enfants en famille d'accueil) ou avec d'autres personnes apparentées sous forme de placement dans la famille élargie (Hudon et O'Donnell, 2017; Turner, 2016).

En outre, on ne connaît pas les répercussions possibles de la COVID-19 sur le processus de placement en famille d'accueil, ce qui aurait pu ressortir dans l'analyse s'appuyant sur le Recensement de 2021.

L'analyse est également fondée sur les données de l'ENM, une enquête à participation volontaire menée en 2011, et deux cycles de recensement, comprenant des variations dans les méthodes de collecte, les taux de réponse et la disponibilité des données pour certaines variables. De plus, les données du recensement brossent un portrait à un moment précis, de façon qu'il soit impossible de connaître l'histoire des enfants autochtones en famille d'accueil, y compris le moment de leur placement en famille d'accueil, la durée de leur séjour et l'endroit d'où ces enfants ont été retirés (par exemple, d'une communauté autochtone) de même que d'autres renseignements comme leur bien-être mental et physique. Les données et l'analyse ne rendent pas compte du contexte historique ni des répercussions à long terme des politiques sur les enfants autochtones. Une bonne compréhension des tendances historiques est cruciale pour obtenir une perspective globale des enfants en famille d'accueil.

Enfin, bien que la présente étude vise à fournir des données sur les caractéristiques sociodémographiques des enfants autochtones en famille d'accueil et du ménage dans lequel ces enfants sont placés, elle pourrait ne pas rendre compte de l'interaction complexe des facteurs sociaux, économiques et culturels ayant une incidence sur les enfants autochtones en famille d'accueil.

Identité autochtone

L'identité autochtone indique si la personne a déclaré être membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit dans sa réponse à la question sur l'identité autochtone dans le questionnaire détaillé du recensement (question 24 du Recensement de 2021 et question 18 du Recensement de 2016 et de l'ENM de 2011). Dans le cas des enfants en famille d'accueil, les réponses ont été fournies par procuration. Les données tiennent compte des enfants inscrits et non inscrits des Premières Nations. En 2021, plus des trois quarts des enfants des Premières Nations en famille d'accueil étaient des membres inscrits des Premières Nations (76,1 %), et le quart (23,9 %) était des membres non inscrits des Premières Nations.

5. Pour obtenir la définition de placement dans la famille élargie, voir Pollock et coll. (2024).

Des réponses uniques à la question sur l'identité autochtone sont utilisées au moment de la déclaration des données pour les trois groupes autochtones. Cependant, les réponses multiples sur l'identité autochtone et les réponses autochtones non incluses ailleurs⁶ ont été incluses dans les estimations pour l'ensemble de la population d'enfants autochtones.

Genre

Depuis 2021, le recensement comporte des questions portant sur le sexe à la naissance et le genre⁷ des personnes; les recensements précédents comportaient uniquement des questions portant sur le sexe à la naissance (sans l'ajout de la précision « à la naissance »). Le présent article utilise le genre qui, depuis le Recensement de 2021, est la variable normalisée utilisée dans les concepts et les classifications⁸.

Comme la taille de la population non binaire est petite, il a été nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ».

Centre de population

Un centre de population présente une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré. Les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Les centres de population sont classés en trois groupes : 1) les petits centres de population, qui comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants; 2) les centres de population moyens, qui comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants; 3) les grands centres de population, qui comptent une population de 100 000 habitants ou plus.

Taille convenable du logement

Un logement est de taille convenable⁹ s'il compte suffisamment de chambres à coucher pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, d'après les exigences de la [Norme nationale d'occupation \(NNO\)](#).

Qualité convenable du logement

Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des résidents de ce logement, son état est tel qu'il ne nécessite aucune réparation majeure.

Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)

La mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl)¹⁰ désigne un pourcentage fixe (50 %) de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages privés. Il est calculé en divisant le revenu total du ménage par la racine carrée du nombre de membres du ménage et en le comparant à un seuil de 50 % du revenu équivalent médian des ménages à l'échelle nationale.

6. Cette catégorie comprend les personnes qui ne s'identifient pas comme membres des Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuit, mais qui déclarent avoir le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités ou être membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne.

7. Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance.

8. Pour en savoir davantage au sujet du nouveau concept de genre, consultez le [Guide de référence sur l'âge, le sexe à la naissance et le genre, Recensement de la population, 2021](#).

9. Pour en savoir davantage au sujet de la taille et de la qualité convenables du logement, consultez le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2016 : Besoins impérieux en matière de logement \(statcan.gc.ca\)](#).

10. Pour en savoir davantage au sujet de la MFR-Apl, consultez le [Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 : Mesure de faible revenu après impôt \(MFR-Apl\) \(statcan.gc.ca\)](#).

En 2021, pour la première fois, la MFR est présentée dans les tableaux de recensement normalisés pour les subdivisions de recensement définies comme étant « dans les réserves »¹¹. La MFR-Apl a été utilisée, car la mesure est définie pour les territoires et la population vivant dans les réserves, ce qui n'est pas le cas pour la mesure officielle de la pauvreté, soit la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC). Cela dit, les estimations associées à cette mesure subissent plus que les autres l'incidence du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements dans le cadre du Recensement de la population.

Analyse

Des statistiques descriptives sont présentées tout au long du présent article sous la forme de chiffres, de pourcentages et de taux ou de rapports de taux pour montrer la disparité qui concorde avec des travaux de recherche antérieurs (Wray et Sinha, 2015).

Les taux d'enfants en famille d'accueil représentent le nombre d'enfants en famille d'accueil faisant partie d'un groupe d'identité autochtone précis pour 1 000 enfants dans la population totale de ce groupe. Ces taux d'enfants en famille d'accueil ont été calculés en divisant le nombre d'enfants en famille d'accueil faisant partie d'un groupe d'identité précis par le nombre d'enfants au sein de ce groupe d'identité dans la population, comme le montre l'exemple suivant pour les enfants des Premières Nations :

$$\left(\frac{\text{Nombre d'enfants (des Premières Nations) en famille d'accueil}}{\text{Nombre d'enfants (des Premières Nations) dans la population}} \right) \times 1\,000$$

Les rapports de taux, présentés pour mettre en évidence la différence entre les taux d'enfants autochtones et d'enfants non autochtones en famille d'accueil, sont calculés comme suit :

$$\frac{\text{Taux d'enfants des Premières Nations (Métis ou Inuit) en famille d'accueil}}{\text{Taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil}}$$

Il s'agit d'un rapport entre les taux d'enfants autochtones et d'enfants non autochtones en famille d'accueil, ce qui indique la différence ou la disparité entre les deux populations. Par exemple, une disparité de 4 représente un taux d'enfants en famille d'accueil faisant partie d'un groupe d'identité autochtone précis qui est quatre fois supérieur au taux chez les enfants non autochtones.

Pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombrés au fil du temps, seules les subdivisions de recensement qui avaient été entièrement dénombrées dans l'ensemble des trois cycles d'intérêt (2011, 2016 et 2021) sont comprises dans les analyses. En raison de cet ajustement, les chiffres et les pourcentages peuvent être légèrement différents des statistiques publiées précédemment.

Afin de protéger la confidentialité des réponses recueillies dans le cadre de l'ENM de 2011, du Recensement de 2016 et du Recensement de 2021, tout en maintenant la qualité des résultats, les chiffres sont arrondis aléatoirement¹² à la hausse ou à la baisse, ce qui signifie qu'ils se terminent par 0 ou par 5. Cet arrondissement est effectué de façon indépendante pour chaque chiffre.

11. Il faut faire preuve de prudence dans l'application des concepts de faible revenu à certaines régions géographiques ou à certaines populations. L'existence de transferts importants en nature pourrait compliquer l'interprétation de la prévalence du faible revenu dans certaines situations, comme le logement subventionné, le logement de bande pour les Premières Nations, l'importante économie de troc, la consommation de sa propre production (p. ex. les produits de la chasse, de la culture ou de la pêche). Il n'est pas possible d'examiner des statistiques sur les personnes vivant dans des logements collectifs (par exemple, des refuges), les personnes sans adresse fixe et les personnes en situation d'itinérance.

12. Pour en savoir davantage au sujet de l'arrondissement aléatoire, consultez le [Profil du recensement - Arrondissement aléatoire \(statcan.gc.ca\)](#).

Résultats

De 2011 à 2021, la surreprésentation des enfants autochtones en famille d'accueil a augmenté

En 2021, parmi les 5 987 430 enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans des ménages privés, 27 455 ont été déclarés comme étant des enfants en famille d'accueil. Les enfants autochtones étaient considérablement surreprésentés parmi les enfants en famille d'accueil par rapport à leur représentation globale dans la population (tableau 1). Même si le poids démographique des enfants autochtones de moins de 15 ans a augmenté, passant de 6,9 % de tous les enfants en 2011 à 7,5 % en 2016 et à 7,6 % en 2021, la représentation des enfants autochtones en famille d'accueil a augmenté davantage, passant de 47,8 % de tous les enfants en famille d'accueil en 2011 à 51,7 % en 2016 et à 53,7 % en 2021.

En 2021, les enfants des Premières Nations représentaient 42,5 % des enfants en famille d'accueil, et les enfants métis et inuits représentaient respectivement 7,2 % et 2,8 % des enfants en famille d'accueil.

Tableau 1
Répartition en pourcentage de tous les enfants et enfants en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon l'identité autochtone, Canada, 2011, 2016 et 2021

	2011				2016				2021			
	Tous les enfants		Enfants en famille d'accueil		Tous les enfants		Enfants en famille d'accueil		Tous les enfants		Enfants en famille d'accueil	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Total	5 584 090	100,0	29 370	100,0	5 804 675	100,0	28 345	100,0	5 987 430	100,0	27 445	100,0
Enfants des Premières Nations	250 255	4,5	11 510	39,2	273 910	4,7	11 820	41,7	278 655	4,7	11 655	42,5
Enfants métis	104 385	1,9	1 795	6,1	130 900	2,3	1 975	7,0	137 590	2,3	1 975	7,2
Enfants inuits	20 155	0,4	570	1,9	21 480	0,4	540	1,9	22 660	0,4	760	2,8
Ensemble des enfants autochtones ¹	383 505	6,9	14 030	47,8	436 825	7,5	14 655	51,7	454 145	7,6	14 735	53,7
Enfants non autochtones	5 200 585	93,1	15 340	52,2	5 367 845	92,5	13 690	48,3	5 533 280	92,4	12 710	46,3

1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Notes : La somme des pourcentages calculés à partir des chiffres arrondis ne correspond pas nécessairement à 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire. Les chiffres dans ce tableau ont été ajustés pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombrés au fil du temps.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

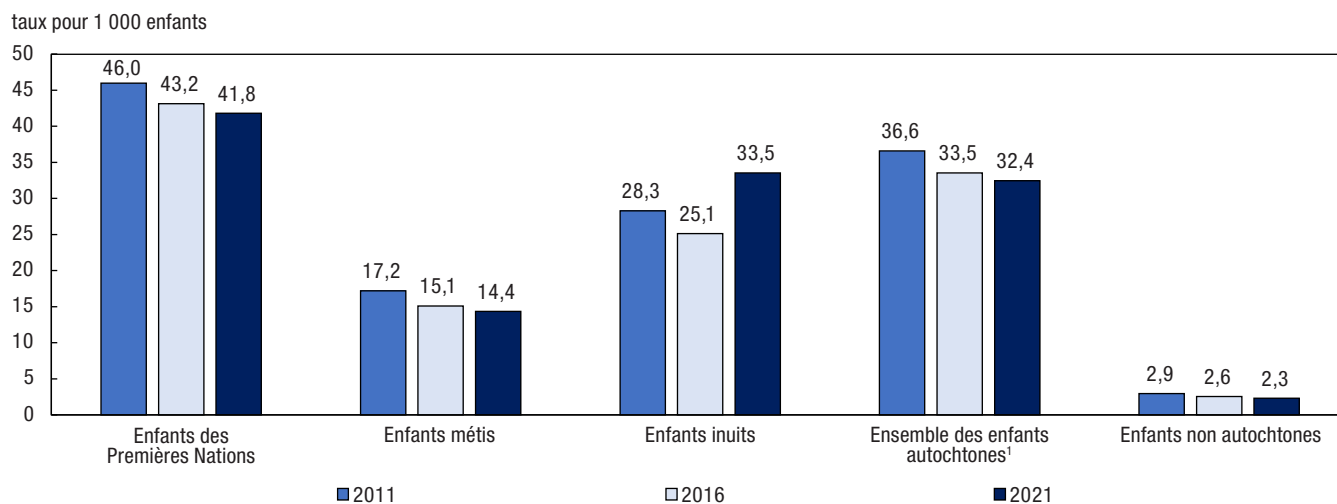
De 2011 à 2021, le taux d'enfants en famille d'accueil (pour 1 000 enfants dans la population) a diminué chez les enfants autochtones et non autochtones

Le graphique 1 présente les taux d'enfants en famille d'accueil pour 1 000 enfants âgés de 0 à 14 ans. En 2021, le taux d'enfants autochtones en famille d'accueil était de 32,4 pour 1 000 enfants, ce qui représente une légère baisse par rapport aux taux de 33,5 en 2016 et de 36,6 en 2011. À titre de comparaison, le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil pour 1 000 enfants était beaucoup plus faible, soit 2,3 en 2021, en baisse par rapport aux taux de 2,6 en 2016 et de 2,9 en 2011.

En 2021, les enfants des Premières Nations affichaient le taux le plus élevé, soit 41,8 enfants en famille d'accueil pour 1 000 enfants des Premières Nations dans la population canadienne. Bien que les taux d'enfants en famille d'accueil aient généralement diminué de 2011 à 2021 chez les enfants autochtones comme chez les enfants non autochtones, il en va tout autrement pour les enfants inuits. En 2021, le taux d'enfants inuits en famille d'accueil était de 33,5 pour 1 000 enfants inuits, en hausse par rapport au taux de 25,1 en 2016. Bien que les taux d'enfants en famille d'accueil aient diminué chez les Premières Nations et les Métis de 2011 à 2021, le nombre d'enfants en famille d'accueil au sein de ces groupes a augmenté au cours de cette période. Cependant, cette hausse coïncide avec une augmentation plus importante du nombre total d'enfants parmi ces groupes, ce qui s'est traduit par une baisse des taux de 2011 à 2021. En revanche, chez les Inuit, l'augmentation du nombre d'enfants en famille d'accueil est proportionnellement plus importante que celle du nombre total d'enfants, ce qui mène à une hausse du taux d'enfants en famille d'accueil au cours de la période allant de 2016 à 2021.

Graphique 1

Taux d'enfants en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins (pour 1 000 enfants dans la population) dans les ménages privés, selon l'identité autochtone, Canada, 2011, 2016 et 2021



1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Note : Les taux dans ce graphique ont été ajustés pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombrés au fil du temps.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil a augmenté de 2011 à 2021, l'augmentation la plus prononcée ayant été observée chez les Inuit

Le graphique 2 présente les disparités entre les taux d'enfants autochtones et d'enfants non autochtones en famille d'accueil au moyen de rapports de taux¹³. Ces statistiques sur la disparité représentent le rapport entre le taux total d'enfants des Premières Nations, d'enfants métis ou d'enfants inuits en famille d'accueil et le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil au Canada.

Par exemple, même si le taux d'enfants des Premières Nations en famille d'accueil était 15,6 fois supérieur à celui d'enfants non autochtones en famille d'accueil en 2011, il était 18,2 fois plus élevé en 2021. De 2011 à 2021, la plus forte augmentation de la disparité a été observée chez les enfants inuits, le taux d'enfants inuits en famille d'accueil étant 9,6 et 9,9 fois plus élevé que le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil en 2011 et en 2016, respectivement, et 14,6 fois plus élevé en 2021.

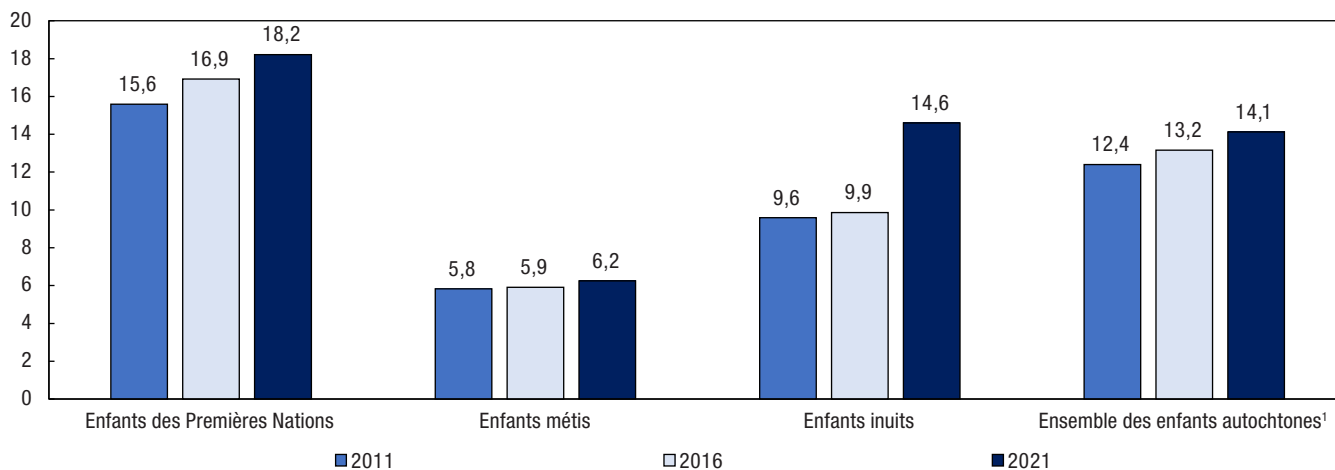
Bien que les taux d'enfants en famille d'accueil aient généralement diminué chez les enfants autochtones et non autochtones depuis 2011, la disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil s'est accrue au cours de cette période en raison d'une diminution plus importante des taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil.

13. Dans le cadre d'autres travaux de recherche, on a utilisé les rapports de taux pour mettre en relief les disparités (voir Fallon et coll., 2021; Wray et Sinha, 2015).

Graphique 2

Disparités entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon l'identité autochtone, Canada, 2011, 2016 et 2021

rapports de taux



1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Note : Les statistiques sur la disparité dans ce graphique ont été ajustées pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombés au fil du temps.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les taux d'enfants autochtones en famille d'accueil étaient les plus élevés de 2011 à 2021 au Manitoba et ont connu un léger recul de 2016 à 2021

Les taux d'enfants autochtones en famille d'accueil ont varié d'une année à l'autre, une baisse des taux ayant été observée de 2011 à 2021 dans certaines provinces et certains territoires, y compris la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon (tableau 2). Le Yukon a connu la plus forte baisse des taux, passant de 44,4 pour 1 000 enfants en 2016 à 27,0 pour 1 000 enfants en 2021. De 2016 à 2021, les taux d'enfants en famille d'accueil chez les enfants autochtones ont augmenté à Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Le Manitoba affichait le taux le plus élevé d'enfants autochtones en famille d'accueil au cours des trois périodes temporelles, une diminution des taux ayant été observée dans la période allant de 2016 (63,9 pour 1 000) à 2021 (61,8 pour 1 000).

Le rapport entre le taux d'enfants autochtones en famille d'accueil et celui d'enfants non autochtones (c'est-à-dire la disparité) a également varié selon la province et le territoire (tableau 3). Au cours des trois périodes temporelles allant de 2011 à 2021, la disparité s'est accrue, le taux d'enfants autochtones en famille d'accueil étant 12,4 fois plus élevé en 2011, 13,2 fois plus élevé en 2016 et 14,1 fois plus élevé en 2021.

Tableau 2

Taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil (pour 1 000 enfants dans la population) dans les ménages privés, selon la province et le territoire, Canada, 2011, 2016 et 2021

	Enfants en famille d'accueil					
	2011		2016		2021	
	Ensemble des enfants autochtones ¹	Enfants non autochtones	Ensemble des enfants autochtones ¹	Enfants non autochtones	Ensemble des enfants autochtones ¹	Enfants non autochtones
	taux pour 1 000 enfants					
Canada	36,6	2,9	33,5	2,6	32,4	2,3
Terre-Neuve-et-Labrador	18,4	5,7	20,1	6,0	24,6	4,9
Île-du-Prince-Édouard	0,0	2,7	13,5	4,6	12,5	1,5
Nouvelle-Écosse	20,2	4,1	13,0	3,5	7,8	3,3
Nouveau-Brunswick	16,6	2,2	11,8	3,5	19,3	5,2
Québec	26,4	4,1	24,4	3,7	28,9	4,6
Ontario	24,6	2,5	19,8	2,0	19,1	1,3
Manitoba	58,7	3,9	63,9	4,0	61,8	2,3
Saskatchewan	31,8	1,8	25,4	2,0	28,5	1,5
Alberta	46,9	1,8	37,8	1,7	35,1	1,2
Colombie-Britannique	39,3	3,0	40,3	2,1	32,0	1,3
Yukon	44,2	0,0	44,4	0,0	27,0	2,1
Territoires du Nord-Ouest	24,8	0,0	19,8	0,0	21,3	2,8
Nunavut	12,5	0,0	9,1	0,0	10,2	0,0

1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Note : Les taux dans ce tableau ont été ajustés pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombés au fil du temps.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Tableau 3

Disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon la province ou le territoire, Canada, 2011, 2016 et 2021

	Disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil		
	2011	2016	2021
	rapports de taux		
Canada	12,4	13,2	14,1
Terre-Neuve-et-Labrador	3,3	3,3	5,0
Île-du-Prince-Édouard	0,0	3,0	8,1
Nouvelle-Écosse	5,0	3,7	2,3
Nouveau-Brunswick	7,6	3,4	3,7
Québec	6,5	6,6	6,2
Ontario	9,9	10,0	15,0
Manitoba	14,9	16,2	26,3
Saskatchewan	17,4	12,8	19,6
Alberta	25,6	22,8	28,9
Colombie-Britannique	12,9	19,0	23,7
Yukon	12,9
Territoires du Nord-Ouest	7,5
Nunavut

.. indisponible pour une période de référence précise.

Notes : Les statistiques sur la disparité dans ce tableau ont été ajustées pour tenir compte des différences dans les réserves et les établissements partiellement dénombés au fil du temps. Les statistiques sur la disparité ont été calculées à partir de l'ensemble des enfants autochtones, ce qui comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 et 2021; Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

En 2021, la disparité entre les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants métis en famille d'accueil et le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil était la plus élevée dans les provinces de l'Ouest

En 2021, les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants métis en famille d'accueil étaient les plus élevés au Manitoba, où 1 enfant des Premières Nations sur 13 et 1 enfant métis sur 30 étaient en famille d'accueil (tableau 4). La disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil variait considérablement d'une province à l'autre (tableau 5). Par exemple, la disparité entre les taux d'enfants des Premières Nations en

famille d'accueil et d'enfants non autochtones en famille d'accueil était la plus faible en Nouvelle-Écosse (le taux d'enfants autochtones étant 3,5 fois plus élevé), alors que cette disparité était la plus élevée en Alberta, où le taux d'enfants des Premières Nations en famille d'accueil était 43,4 fois plus élevé que celui d'enfants non autochtones.

La disparité entre les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants non autochtones en famille d'accueil était particulièrement élevée dans les provinces de l'Ouest (tableau 5). De même, la disparité entre les taux d'enfants métis et d'enfants non autochtones en famille d'accueil était la plus élevée dans les provinces de l'Ouest, c'est-à-dire au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Même si le taux d'enfants en famille d'accueil était plus élevé chez les enfants autochtones au Manitoba (61,8 pour 1 000), c'est en Alberta, où ce taux était 28,9 fois plus élevé (taux plus élevé que celui de 26,3 observé au Manitoba), que la disparité était la plus marquée en raison du deuxième taux d'enfants autochtones en famille d'accueil en importance, combiné au plus faible taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil au Canada. De plus, la disparité la plus prononcée entre les taux d'enfants inuits et non autochtones en famille d'accueil a été observée au Manitoba (où le taux chez les enfants inuits était 65,5 fois plus élevé que celui observé chez leurs homologues non autochtones). Toutefois, ces chiffres sont fondés sur un plus petit nombre (30) d'enfants inuits en famille d'accueil au Manitoba. Ainsi, il convient de faire preuve de prudence dans l'interprétation de ce résultat.

La disparité entre les taux était plus prononcée parmi les enfants autochtones en famille d'accueil vivant dans de grands centres de population comparativement aux enfants autochtones en famille d'accueil vivant en région rurale

En ce qui a trait à la taille du centre de population, les taux d'enfants en famille d'accueil étaient généralement plus élevés chez les enfants des Premières Nations, les enfants métis et les enfants inuits vivant dans de grands centres de population (population de 100 000 habitants ou plus), tandis que le taux d'enfants en famille d'accueil était plus élevé chez les enfants non autochtones vivant dans des régions rurales (population de moins de 1 000 habitants) (tableau 4). Plus précisément, le taux d'enfants des Premières Nations en famille d'accueil était de 44,4 pour 1 000 enfants dans de grandes régions urbaines, et il était de 40,7 pour 1 000 enfants vivant dans des régions rurales. La même tendance s'est dégagée pour les Métis, où le taux d'enfants métis en famille d'accueil était de 16,6 pour 1 000 enfants vivant dans de grands centres de population et de 15,2 pour 1 000 enfants vivant dans des régions rurales. Le taux d'enfants inuits en famille d'accueil était le plus élevé (80,1 pour 1 000 enfants) dans les grandes régions urbaines, comparativement à 27,1 pour 1 000 enfants dans les régions rurales. Les enfants non autochtones, au contraire, affichaient un taux de 1,5 pour 1 000 enfants dans les grands centres de population, comparativement à 4,7 pour 1 000 enfants dans les régions rurales.

L'examen des disparités entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil selon la taille du centre de population permet de dégager des tendances similaires d'un groupe autochtone à l'autre (tableau 5). En 2021, la disparité entre les taux était plus élevée dans les grands centres de population comparativement aux régions rurales et plus prononcée chez les enfants inuits et les enfants des Premières Nations. Le taux d'enfants inuits en famille d'accueil dans les grands centres de population était 54,5 fois plus élevé que le taux correspondant d'enfants non autochtones en famille d'accueil, alors que ce taux était 5,8 fois plus élevé dans les régions rurales comparativement au taux chez les enfants non autochtones. De même, le taux d'enfants en famille d'accueil dans les grands centres de population chez les enfants des Premières Nations était 30,2 fois plus élevé que le taux correspondant chez les enfants non autochtones, alors qu'il était 8,7 fois plus élevé dans les régions rurales.

Les taux d'enfants en famille d'accueil étaient plus élevés chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et chez les enfants inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat

Le taux d'enfants en famille d'accueil chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve (49,9 pour 1 000) était le double du taux observé chez les enfants des Premières Nations en famille d'accueil vivant dans les réserves (24,6 pour 1 000) (tableau 4). La disparité entre les taux d'enfants en famille d'accueil chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et les enfants non autochtones était également notable, le taux observé dans le premier groupe étant 21,7 fois plus élevé (tableau 5). Les taux d'enfants inuits et métis en famille d'accueil vivant dans les réserves doivent être interprétés avec prudence, car ils s'appuient sur de faibles nombres, laissant

entendre que le pourcentage d'enfants vivant dans des familles d'accueil situées dans les réserves plutôt qu'à l'extérieur des réserves est supérieur à ce qu'il est en réalité.

Chez les Inuit, le taux d'enfants en famille d'accueil vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (79,1 pour 1 000) était 4,2 fois plus élevé que le taux d'enfants en famille d'accueil vivant dans l'Inuit Nunangat (18,8 pour 1 000) (tableau 4). Bien que la disparité entre les taux d'enfants inuits et non autochtones en famille d'accueil ne puisse pas être calculée pour l'Inuit Nunangat, où il n'y avait aucun enfant non autochtone en famille d'accueil, le tableau 4 montre que le taux d'enfants inuits en famille d'accueil était 34,4 fois plus élevé que le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat.

Les taux d'enfants en famille d'accueil étaient les plus élevés chez les enfants des Premières Nations âgés de 10 à 14 ans, les enfants inuits âgés de 5 à 9 ans et les enfants métis âgés de 0 à 4 ans et de 5 à 9 ans

En 2021, les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil ont varié selon le groupe d'âge (tableau 4). Le taux d'enfants des Premières Nations en famille d'accueil était le plus élevé chez les enfants âgés de 10 à 14 ans (45,6 pour 1 000) et, de la même façon, plus élevé chez les enfants non autochtones en famille d'accueil dans ce groupe d'âge (2,6 pour 1 000) par rapport aux autres groupes d'âge. En revanche, le taux d'enfants métis en famille d'accueil était le plus élevé chez les enfants âgés de 0 à 4 ans (15,6 pour 1 000) et de 5 à 9 ans (15,6 pour 1 000), et le taux d'enfants inuits en famille d'accueil était le plus élevé chez les enfants âgés de 5 à 9 ans (39,2 pour 1 000). Comme le montre le tableau 4, les taux d'enfants en famille d'accueil selon le genre étaient similaires d'un groupe à l'autre, à l'exception des enfants inuits en famille d'accueil, où l'on a enregistré un plus grand nombre de filles (35,6 pour 1 000) que de garçons (32,0 pour 1 000).

La disparité entre les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants métis en famille d'accueil et le taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil était comparable entre les genres, tandis que la disparité entre les taux d'enfants inuits et d'enfants non autochtones en famille d'accueil était plus grande chez les filles (15,6) que chez les garçons (13,8) (tableau 5).

La disparité entre les taux d'enfants en famille d'accueil dans tous les groupes d'identité autochtone et d'enfants non autochtones en famille d'accueil était plus prononcée chez les enfants autochtones âgés de 5 à 9 ans que chez les enfants âgés de 0 à 4 ans et de 10 à 14 ans. Par exemple, le taux d'enfants inuits âgés de 5 à 9 ans en famille d'accueil était 19,6 fois plus élevé que le taux d'enfants non autochtones du même groupe d'âge en famille d'accueil, alors que les taux correspondants chez les enfants inuits âgés de 0 à 4 ans et de 10 à 14 ans étaient respectivement 14,8 et 10,6 fois supérieurs au taux d'enfants non autochtones en famille d'accueil.

Tableau 4
Taux d'enfants en famille d'accueil (pour 1 000 enfants) âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon l'identité autochtone et certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2021

	Enfants en famille d'accueil				
	Enfants des Premières Nations	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones ¹	Enfants non autochtones
	taux pour 1 000 enfants				
Provinces et territoires					
Terre-Neuve-et-Labrador	18,1	0,0	75,4	24,6	4,9
Île-du-Prince-Édouard	19,0	0,0	0,0	12,5	1,5
Nouvelle-Écosse	11,7	0,0	0,0	7,8	3,3
Nouveau-Brunswick	24,1	13,6	0,0	19,3	5,2
Québec	29,1	7,0	78,4	28,9	4,6
Ontario	24,7	6,2	31,0	19,1	1,3
Manitoba	76,7	33,5	153,8	61,8	2,3
Saskatchewan	34,3	13,8	0,0	28,5	1,5
Alberta	52,8	11,7	10,9	35,1	1,2
Colombie-Britannique	40,8	14,9	0,0	32,0	1,3
Yukon	30,9	0,0	0,0	27,0	2,1
Territoires du Nord-Ouest	25,5	16,1	12,9	21,3	2,8
Nunavut	0,0	„	10,4	10,2	0,0
Centre de population					
Région rurale	40,7	15,2	27,1	33,6	4,7
Centre de population de petite taille (de 1 000 à 29 999 habitants)	41,0	13,5	31,6	31,6	3,0
Centre de population de taille moyenne (de 30 000 à 99 999 habitants)	37,5	8,3	25,2	26,4	2,8
Centre de population de grande taille (100 000 habitants ou plus)	44,4	16,6	80,1	33,5	1,5
Résidence dans une réserve ou hors réserve					
Dans une réserve	24,6	23,4	222,2	24,9	4,8
Hors réserve	49,9	14,3	32,6	34,3	2,3
Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat					
À l'intérieur de l'Inuit Nunangat	0,0	0,0	18,8	18,0	0,0
À l'extérieur de l'Inuit Nunangat	41,4	14,4	79,1	32,8	2,3
Genre²					
Garçons+	41,4	14,4	32,0	32,4	2,3
Filles+	41,4	14,4	35,6	32,2	2,3
Groupe d'âge					
0 à 4 ans	35,2	15,6	34,2	29,1	2,3
5 à 9 ans	42,3	15,6	39,2	33,5	2,0
10 à 14 ans	45,6	12,2	27,1	33,9	2,6

.. indisponible pour une période de référence précise.

1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

2. Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Garçons+ » comprend les garçons de même que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « Filles+ » comprend les filles de même que certaines personnes non binaires.

Note : Les taux d'enfants en famille d'accueil pour les enfants métis et inuits vivant dans les réserves doivent être interprétés avec prudence, car ils sont basés sur de petits nombres de 30 ou moins.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Tableau 5
Disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon l'identité autochtone et certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2021

	Disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil			
	Enfants des Premières Nations	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones ¹
	rapports de taux			
Provinces et territoires				
Terre-Neuve-et-Labrador	3,7	0,0	15,4	5,0
Île-du-Prince-Édouard	12,4	0,0	0,0	8,1
Nouvelle-Écosse	3,5	0,0	0,0	2,3
Nouveau-Brunswick	4,6	2,6	0,0	3,7
Québec	6,3	1,5	16,9	6,2
Ontario	19,3	4,9	24,3	15,0
Manitoba	32,7	14,3	65,5	26,3
Saskatchewan	23,6	9,5	0,0	19,6
Alberta	43,4	9,6	8,9	28,9
Colombie-Britannique	30,2	11,1	0,0	23,7
Yukon	14,7	0,0	0,0	12,9
Territoires du Nord-Ouest	9,0	5,7	4,5	7,5
Nunavut
Centre de population				
Région rurale	8,7	3,2	5,8	7,2
Centre de population de petite taille (de 1 000 à 29 999 habitants)	13,8	4,5	10,6	10,6
Centre de population de taille moyenne (de 30 000 à 99 999 habitants)	13,3	3,0	9,0	9,4
Centre de population de grande taille (100 000 habitants ou plus)	30,2	11,3	54,5	22,8
Résidence dans une réserve ou hors réserve				
Dans une réserve	5,1	4,8	45,9	5,1
Hors réserve	21,7	6,2	14,2	14,9
Résidence à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Inuit Nunangat				
À l'intérieur de l'Inuit Nunangat
À l'extérieur de l'Inuit Nunangat	18,0	6,3	34,4	14,3
Genre²				
Garçons+	17,9	6,2	13,8	14,0
Filles+	18,2	6,3	15,6	14,1
Groupe d'âge				
0 à 4 ans	15,3	6,8	14,8	12,6
5 à 9 ans	21,0	7,8	19,6	16,6
10 à 14 ans	17,8	4,8	10,6	13,2

.. indisponible pour une période de référence précise.

1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

2. Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agrégier les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses. Dans ces cas, les personnes appartenant à la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le symbole « + ». La catégorie « Garçons+ » comprend les garçons de même que certaines personnes non binaires, tandis que la catégorie « Filles+ » comprend les filles de même que certaines personnes non binaires.

Note : Les statistiques sur la disparité pour les enfants métis et inuits en famille d'accueil vivant dans les réserves doivent être interprétées avec prudence, car elles sont basées sur des taux où le numérateur est assez petit (c.-à-d., des nombres de 30 ou moins).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

En 2021, les enfants inuits en famille d'accueil étaient huit fois plus susceptibles que les enfants non autochtones en famille d'accueil de vivre dans un logement auquel il manque au moins trois chambres à coucher

La disparité sur le plan de la taille convenable du logement entre les enfants autochtones et non autochtones qui ne sont pas en famille d'accueil, comme d'autres études l'ont constaté (Greenwood et de Leeuw, 2012; Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017a) et dont il est question dans la présente étude, persiste chez les enfants en famille d'accueil. Alors que 87,2 % des enfants non autochtones en famille d'accueil vivaient dans un logement de taille convenable en 2021, une part proportionnellement beaucoup moins grande d'enfants inuits (69,9 %), d'enfants des Premières Nations (73,8 %) et d'enfants métis (79,3 %) en famille d'accueil vivaient dans un logement de taille convenable (tableau 6). Comparativement à leurs homologues non autochtones, les enfants des Premières Nations (4,0 %) et les enfants métis (4,0 %) en famille d'accueil étaient trois fois plus susceptibles de vivre dans un logement auquel il manquait au moins trois chambres à coucher, et les enfants inuits en famille d'accueil étaient huit fois (9,8 %) plus susceptibles de vivre dans ces mêmes conditions. Les pourcentages plus élevés de logements de taille non convenable (surpeuplés) chez les enfants autochtones peuvent représenter les disparités en matière de logement vécues par les Autochtones, et plus particulièrement par les membres des Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuit de l'Inuit Nunangat (Assemblée des Premières Nations, 2018; Inuit Tapiriit Kantami, 2016; Perreault et coll., 2022). Chez les enfants en famille d'accueil, les enfants des Premières Nations vivant dans les réserves et les enfants inuits vivant dans l'Inuit Nunangat étaient plus susceptibles que les enfants des Premières Nations et les enfants inuits vivant, respectivement, à l'extérieur des réserves et à l'extérieur de l'Inuit Nunangat de vivre dans un logement auquel il manque de chambres à coucher et qui nécessite des réparations majeures (données non présentées).

En 2021, les enfants des Premières Nations, les enfants métis et les enfants inuits en famille d'accueil étaient environ deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures comparativement aux enfants non autochtones en famille d'accueil

En ce qui a trait à la qualité du logement, un pourcentage plus élevé d'enfants des Premières Nations (16,1 %), d'enfants métis (11,4 %) et d'enfants inuits (15,0 %) en famille d'accueil vivaient dans un logement de qualité inadéquate (c'est-à-dire un logement nécessitant des réparations majeures) comparativement aux enfants non autochtones (6,7 %). En général, en 2021, les enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil étaient plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant un entretien normal ou des réparations mineures que dans un logement nécessitant des réparations majeures (tableau 6).

Tableau 6
Répartition en pourcentage des enfants des Premières Nations, métis, inuits et non autochtones âgés de 14 ans et moins en famille d'accueil dans les ménages privés, la taille convenable et la qualité convenable du logement, Canada, 2021

	Enfants en famille d'accueil				
	Enfants des Premières Nations	Enfants métis	Enfants inuits	Ensemble des enfants autochtones ¹	Enfants non autochtones
	pourcentage				
Taille convenable du logement					
Taille convenable	73,8	79,3	69,9	74,6	87,2
Taille non convenable	26,2	20,5	30,1	25,4	12,8
Il manque une chambre à coucher	15,9	10,4	14,4	14,9	8,8
Il manque deux chambres à coucher	6,3	6,3	5,9	6,2	2,6
Il manque trois chambres à coucher ou plus	4,0	4,0	9,8	4,3	1,3
Qualité convenable du logement					
Entretien normal requis	49,6	61,4	54,9	51,8	62,7
Réparations mineures requises	34,3	27,0	30,1	33,1	30,5
Réparations majeures requises	16,1	11,4	15,0	15,1	6,7

1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Note : La somme des pourcentages calculés à partir des chiffres arrondis ne correspond pas nécessairement à 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire des chiffres.

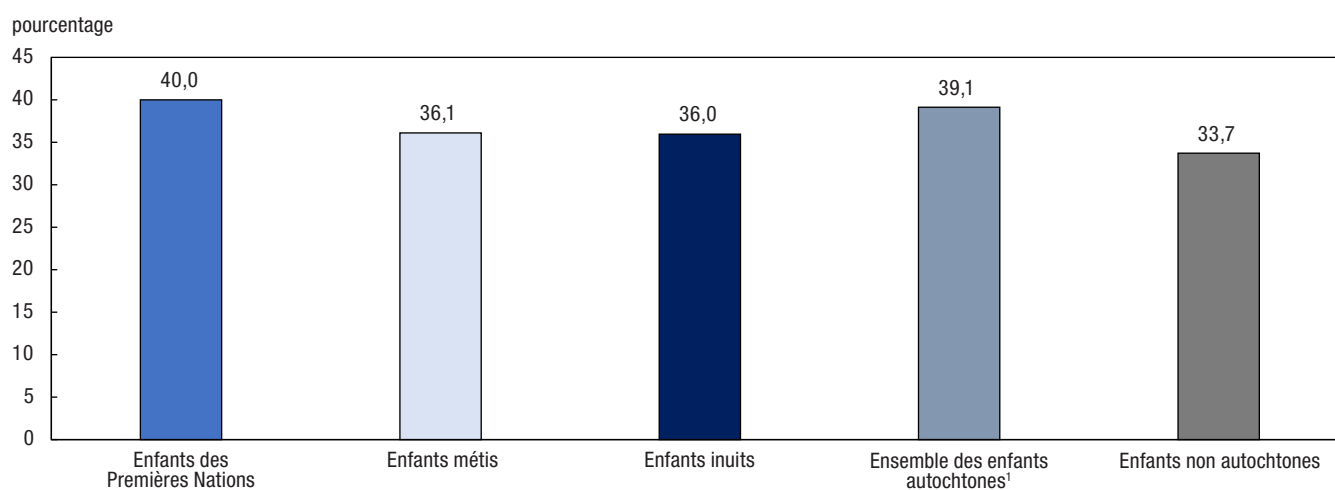
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

En 2021, environ les deux cinquièmes des enfants autochtones en famille d'accueil vivaient dans un ménage à faible revenu

Afin d'examiner les conditions socioéconomiques des ménages dans lesquels vivent les enfants en famille d'accueil, la mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) a été utilisée pour évaluer si le revenu du ménage est inférieur au seuil de faible revenu. Comme le montre le graphique 3, les enfants des Premières Nations (40,0 %), les enfants métis (36,1 %) et les enfants inuits (36,0 %) en famille d'accueil étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage dont le revenu était inférieur au seuil de faible revenu, comparativement aux enfants non autochtones en famille d'accueil (33,7 %). Une tendance similaire a été observée en 2011 et en 2016 chez les enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil (données non présentées). Cette constatation doit être interprétée dans le contexte des limites relatives à la MFR-Apl, en ce sens que la MFR est fondée sur le revenu national médian et non sur le revenu provincial ou territorial médian. Les revenus médians ainsi que les coûts du loyer et de la nourriture varient considérablement d'une province à l'autre et même d'une ville et d'une région à l'autre, les coûts étant particulièrement élevés dans le Nord.

Graphique 3

Prévalence du faible revenu après impôt (MFR-Apl) parmi les ménages privés comptant des enfants des Premières Nations, métis, inuits et non autochtones en famille d'accueil et âgés de 14 ans et moins, Canada, 2021



1. « Ensemble des enfants autochtones » comprend les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs.

Notes : La prévalence du faible revenu après impôt comprend les ménages dans les réserves et dans les territoires (voir la section « méthodes » pour en savoir plus). Les estimations liées à cette variable subissent plus que les autres les effets du dénombrement partiel d'un certain nombre de réserves et d'établissements dans le cadre du Recensement de la population. La période de référence des données sur le faible revenu est l'année civile 2020.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Un peu plus de la moitié des enfants des Premières Nations et des enfants inuits et plus des trois cinquièmes des enfants métis en famille d'accueil vivaient avec un ou des parents de famille d'accueil non autochtones

La connaissance de l'identité culturelle d'une personne et de son contexte historique ainsi que les liens établis avec cette identité et ce contexte sont essentiels au bien-être des enfants autochtones (Greenwood et de Leeuw, 2012), et plus particulièrement des enfants en famille d'accueil qui bénéficient d'une compréhension approfondie de leur culture et des liens tissés avec leurs communautés (McMahon, Reck et Walker, 2007; Quinn, 2019 et 2022). L'importance pour les enfants de vivre dans un environnement adapté à leur culture, où il leur est possible d'acquérir des connaissances culturelles tout en développant un fort sentiment d'appartenance et d'identité culturelle, est bien documentée (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015a; Nations Unies, 2007). Dans les cas où un enfant doit être retiré de son foyer, un foyer de placement doit [TRADUCTION] « s'inscrire dans les traditions et les valeurs de la communauté autochtone de l'enfant » (Services aux enfants et aux familles autochtones de Toronto, 2023), ce qui serait renforcé dans le cas d'un parent de famille d'accueil ayant la même identité culturelle que celle de l'enfant.

Parmi les 11 735 enfants des Premières Nations en famille d'accueil en 2021, 40,7 % vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil des Premières Nations, 8,6 % vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone ayant une identité autochtone différente, et plus de la moitié (50,6 %) vivaient avec un ou des parents de famille d'accueil non autochtones (tableau 7). Des répartitions similaires ont été observées chez les enfants inuits en famille d'accueil. Parmi les 765 enfants inuits en famille d'accueil, 35,9 % vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil inuit, 12,4 % vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone ayant une identité autochtone différente, et plus de la moitié (51,6 %) vivaient avec des parents de famille d'accueil qui étaient non autochtones. Une plus faible proportion (27,5 %) des 1 980 enfants métis en famille d'accueil vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil métis, et plus des trois cinquièmes (63,4 %) vivaient avec des parents de famille d'accueil non autochtones.

Tableau 7
Pourcentage d'enfants autochtones en famille d'accueil âgés de 14 ans et moins dans les ménages privés, selon l'identité autochtone du parent de famille d'accueil, Canada, 2011

Enfants en famille d'accueil	Identité autochtone des parents de famille d'accueil	Pourcentage
Enfants des Premières Nations	Total	100,0
	Parent de famille d'accueil des Premières Nations	40,7
	Parent de famille d'accueil autochtone ¹	8,6
	Parent de famille d'accueil non autochtone	50,6
Enfants métis	Total	100,0
	Parent de famille d'accueil métis	27,5
	Parent de famille d'accueil autochtone ¹	9,1
	Parent de famille d'accueil non autochtone	63,4
Enfants inuits	Total	100,0
	Parent de famille d'accueil inuit	35,9
	Parent de famille d'accueil autochtone ¹	12,4
	Parent de famille d'accueil non autochtone	51,6

1. Le parent de famille d'accueil autochtone désigne un parent de famille d'accueil qui avait une identité autochtone différente de celle de l'enfant autochtone en famille d'accueil. Le parent de famille d'accueil autochtone comprend les cas où le parent de famille d'accueil avait plusieurs identités, que ces identités multiples comprennent ou non la même identité que celle de l'enfant en famille d'accueil. Par exemple, si un enfant en famille d'accueil est membre des Premières Nations et que son parent de famille d'accueil a déclaré une identité multiple de Première Nation et de Métis, il est alors inclus dans la catégorie « Parent de famille d'accueil autochtone ».

Note : La somme des pourcentages calculés à partir des chiffres arrondis ne correspond pas nécessairement à 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire des chiffres.

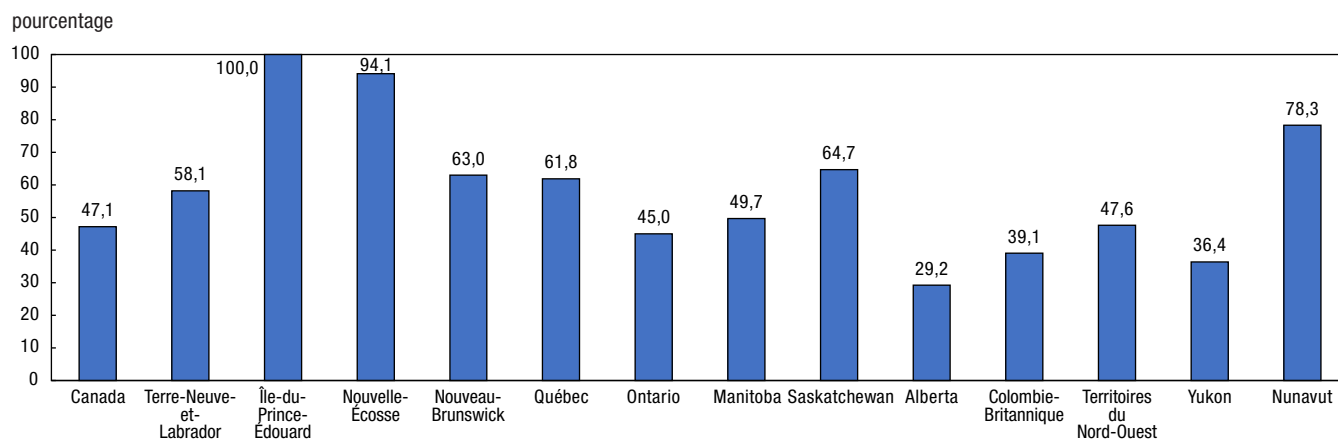
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Un pourcentage plus élevé d'enfants autochtones ayant au moins un parent de famille d'accueil autochtone vivaient à l'extérieur de grands centres de population, dans certaines provinces de l'Atlantique et au Nunavut

Le pourcentage d'enfants autochtones vivant avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone, ayant ou non la même identité autochtone, a varié d'une province et d'un territoire à l'autre (graphique 4). L'Île-du-Prince-Édouard (100 %), la Nouvelle-Écosse (94,1 %) et le Nunavut (78,3 %) affichaient les pourcentages les plus élevés d'enfants autochtones sous la garde d'au moins un parent de famille d'accueil autochtone. L'Alberta (29,2 %), le Yukon (36,4 %) et la Colombie-Britannique (39,1 %) enregistraient les plus faibles pourcentages d'enfants autochtones sous la garde d'au moins un parent de famille d'accueil autochtone. Les enfants autochtones en famille d'accueil étaient plus susceptibles de vivre avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone à l'extérieur des grands centres de population. Plus de la moitié des enfants des Premières Nations (57,8 %), des enfants métis (52,1 %) et des enfants inuits (53,1 %) sous la garde d'au moins un parent de famille d'accueil autochtone vivaient dans des régions rurales. Un moins grand nombre d'enfants des Premières Nations (36,4 %), d'enfants métis (18,6 %) et d'enfants inuits (14,3 %) sous la garde d'au moins un parent autochtone vivaient dans de grands centres de population (données non présentées).

Graphique 4

Pourcentage d'enfants autochtones âgés de 14 ans et moins et vivant avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone, selon la province ou le territoire, Canada, 2021



Notes : Le parent de famille d'accueil autochtone désigne un ou plusieurs parents de famille d'accueil qui avaient la même identité autochtone ou une identité autochtone différente de celle de l'enfant autochtone en famille d'accueil. Cela comprend les cas où le ou les parents de famille d'accueil avaient plusieurs identités, que ces identités multiples comprennent ou non la même identité que celle de l'enfant en famille d'accueil. Par exemple, si un enfant en famille d'accueil est membre des Premières Nations et que son parent de famille d'accueil déclare une identité multiple de Première Nation et de Métis, il est alors inclus dans la catégorie « Parent de famille d'accueil autochtone ». Les réponses autochtones multiples et les réponses autochtones non incluses ailleurs sont comptabilisées dans les chiffres pour les enfants autochtones. La somme des pourcentages calculés à partir des chiffres arrondis ne correspond pas nécessairement à 100 % en raison de l'arrondissement aléatoire des chiffres.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2021.

Sommaire et conclusion

La surreprésentation des enfants autochtones en famille d'accueil a augmenté de 2011 à 2021. En particulier, la proportion totale d'enfants autochtones pris en charge a augmenté de près de six points de pourcentage en 2021 (53,7 %) par rapport à 2011 (47,8 %). La disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil a également augmenté au cours de cette période en raison d'une diminution du nombre d'enfants non autochtones en famille d'accueil et d'une augmentation du nombre d'enfants autochtones en famille d'accueil.

De 2011 à 2021, la disparité a augmenté dans les trois groupes autochtones, la plus forte augmentation ayant été observée chez les Inuit. Les taux d'enfants inuits en famille d'accueil ont suivi une tendance à la hausse de 2011 à 2021, tout comme la disparité par rapport aux taux chez leurs homologues non autochtones. Les taux d'enfants des Premières Nations en famille d'accueil ont été les plus élevés au cours de chacune des trois périodes, bien qu'une tendance à la baisse ait été observée de 2011 à 2021. Cependant, le rapport entre les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants non autochtones en famille d'accueil a suivi une tendance à la hausse de 2011 à 2021, la disparité entre les taux d'enfants des Premières Nations et d'enfants non autochtones en famille d'accueil ayant été 15,6 fois plus élevée en 2011 et 18,2 fois plus élevée en 2021. Une tendance similaire en ce qui concerne les taux de disparité entre les enfants métis et non autochtones en famille d'accueil a été observée, et une hausse plus modérée a été observée au fil des cycles (c'est-à-dire que la disparité entre les taux était 5,8 fois plus grande en 2011 et 6,2 fois plus grande en 2021).

Même si le taux d'enfants en famille d'accueil était plus élevé chez les enfants autochtones au Manitoba (pour 1 000 enfants), la disparité entre les taux d'enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil était la plus prononcée en Alberta en raison des taux plus faibles d'enfants non autochtones en famille d'accueil par rapport aux enfants autochtones. En général, la disparité entre les enfants autochtones et non autochtones était la plus prononcée dans les provinces de l'Ouest. Chez les enfants des Premières Nations, les enfants métis et les enfants inuits, les taux d'enfants en famille d'accueil étaient plus élevés dans les grandes régions urbaines ainsi que chez les enfants des Premières Nations vivant hors réserve et les enfants inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat en 2021.

En 2021, les taux d'enfants en famille d'accueil étaient les plus élevés chez les enfants métis âgés de 0 à 4 ans et de 5 à 9 ans et chez les enfants inuits âgés de 5 à 9 ans. Chez les enfants des Premières Nations, les taux d'enfants en famille d'accueil étaient les plus élevés parmi le groupe d'âge le plus âgé, soit les enfants âgés de 10 à 14 ans.

En 2021, la plupart des enfants autochtones et non autochtones en famille d'accueil vivaient dans un logement de qualité et de taille convenables. Cependant, un pourcentage plus élevé d'enfants non autochtones en famille d'accueil vivaient dans un logement de qualité et de taille convenables comparativement à leurs homologues autochtones. Les conditions de logement des enfants jouent un rôle clé dans leur croissance, leur santé et leur bien-être (Greenwood et de Leeuw, 2012), les disparités à cet égard mettant en lumière la nécessité d'offrir des milieux de vie sécuritaires et sains (Blackstock, 2007; De Leeuw et Greenwood, 2017).

En 2021, un pourcentage plus élevé d'enfants autochtones en famille d'accueil (39,1 %) que d'enfants non autochtones en famille d'accueil (33,7 %) vivaient dans un ménage ayant un revenu inférieur au seuil de faible revenu. Les résultats d'une étude antérieure ont révélé des taux de pauvreté légèrement plus élevés chez les enfants vivant en famille d'accueil que chez ceux vivant avec leurs parents (Pac, Waldfogel et Wimer, 2017). L'étude mentionne que lorsqu'on exclut les prestations de soins pour enfants en famille d'accueil et les indemnités de départ, la possibilité de vivre en situation de pauvreté était significativement plus élevée chez les enfants en famille d'accueil que chez ceux vivant avec leurs parents. Cela met en évidence l'importance des prestations de soins pour enfants en famille d'accueil versées à ces familles. Une étude plus approfondie sur la question est nécessaire afin de déterminer les facteurs à l'origine de la prévalence de faible revenu parmi les ménages privés et les répercussions possibles sur le bien-être des enfants en famille d'accueil. Il est important de souligner que les mesures de santé publique mises en place lors de la pandémie de COVID-19 peuvent avoir entraîné des pertes d'emploi et réduit en partie ou en totalité les ressources matérielles, ce qui aurait pu avoir une incidence sur le revenu des ménages au cours de cette période (Hanlon et coll., 2022; Whitt-Woosley, Sprang et Eslinger, 2022).

La Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b) et les Nations Unies (2007) soulignent l'importance des valeurs culturelles traditionnelles pour le développement de l'enfant. Le placement d'enfants autochtones dans des familles qui s'identifient à la culture de l'enfant peut constituer une façon de renforcer l'identité et les liens culturels (Quinn, 2019; Simard, 2009). Les conclusions montrent qu'en 2021, plus de la moitié des enfants des Premières Nations et des enfants inuits ainsi que les trois cinquièmes des enfants métis vivaient avec un ou des parents de famille d'accueil non autochtones. Contrairement aux résultats d'une étude fondée sur l'ENM de 2011 (Turner, 2016), le pourcentage d'enfants des Premières Nations et d'enfants métis en famille d'accueil qui vivaient avec au moins un parent de famille d'accueil autochtone en 2021 a augmenté de 2 et de 12 points de pourcentage, respectivement, tandis que chez les Inuit, on a relevé une baisse de 4 points de pourcentage de la proportion d'enfants confiés à la garde d'au moins un parent de famille d'accueil autochtone. D'autres recherches sont nécessaires pour déterminer les facteurs qui pourraient être à l'origine de cette baisse.

La réduction de la surreprésentation des enfants autochtones dans le système de protection de l'enfance est un engagement essentiel à l'égard de la réconciliation conformément aux *Appels à l'action* établis par la Commission de vérité et de réconciliation du Canada (2015b) tout comme la nécessité d'uniformiser et de normaliser la collecte de données d'un secteur de compétence à l'autre. Des chercheurs ont insisté sur l'importance de favoriser une pratique fondée sur des données probantes, ce qui nécessite des données fiables et valides afin de mieux comprendre les services de protection de l'enfance et leurs répercussions possibles (Fallon et coll., 2017). Ces données, bien qu'elles comportent des limites, offrent un aperçu de la surreprésentation persistante des enfants autochtones dans les familles d'accueil¹⁴. Le gouvernement du Canada (2019) et les systèmes de protection de l'enfance (voir Schmid et Morgenshtern, 2022) ont pris des mesures officielles par le biais de lois et de politiques récentes visant à affirmer l'autodétermination des Autochtones par rapport aux services à l'enfance et à la famille. Les groupes autochtones sont les mieux placés pour assurer le bien-être des enfants autochtones par l'adhésion à des principes comme la sécurité culturelle¹⁵. Les défenseurs des droits soulignent qu'il faut déployer plus d'efforts dans l'application de pratiques et de modèles de sécurisation culturelle visant à mieux servir les enfants autochtones (De Leeuw et Greenwood, 2017; Centre de collaboration nationale de la santé autochtone, 2017b).

14. Dans une étude récente, Pollock et coll. (2024) se sont appuyés sur les données administratives nationales sur la protection de l'enfance pour décrire la population d'enfants et de jeunes pris en charge en dehors de leur milieu familial au Canada. Bien que la présente étude n'ait pas désagrégé les données selon l'identité autochtone, elle donne un aperçu des autres sources de données permettant de mieux comprendre les inégalités, les iniquités et les disparités qui existent au sein du système de protection de l'enfance.

15. Dans la présente étude, la notion de sécurité culturelle est empruntée de De Leeuw et Greenwood (2017, p. 146), qui la définissent comme [TRADUCTION] « un moyen d'élargir et de renforcer les discours traitant de la décolonisation, surtout dans le domaine de la protection de l'enfance ». Dans le contexte de la prestation de services, elle est définie comme une forme de [TRADUCTION] « conscience critique » dans laquelle les organismes et les fournisseurs de services s'engagent dans un processus continu [TRADUCTION] « de réflexion et de sensibilisation et assument la responsabilité » d'offrir des soins culturellement sécuritaires tels que définis par les personnes recevant les services et leurs communautés en vue de réduire les préjugés et d'améliorer l'équité (Curtis et coll., 2019, p. 188).

Remerciements

La présente étude a été financée par Services aux Autochtones Canada. Nous remercions les collègues, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Statistique Canada, qui ont contribué par leur expertise à la révision de cet article. Nous remercions tout particulièrement l'Assemblée des Premières Nations et le Congrès des peuples autochtones, dont les connaissances et les perspectives ont enrichi cette recherche.

Statistique Canada reconnaît les processus passés et actuels du colonialisme et la nécessité de procéder à des changements systémiques afin d'atténuer les conséquences dévastatrices qui ont créées, et continuent de créer, des disparités et des inégalités entre les peuples autochtones et non autochtones. Nous demeurons fermement déterminés à collaborer pour faire la lumière sur les répercussions négatives du colonialisme et pour faire progresser la réconciliation au Canada.

Bibliographie

- Assemblée des Premières Nations. 2018. [Stratégie nationale sur 10 ans sur le logement et les infrastructures connexes des Premières Nations](https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2020/11/Draft-First-Nations-Housing-and-Related-Infrastructure-Strategy-July-2018-1.pdf), Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2020/11/Draft-First-Nations-Housing-and-Related-Infrastructure-Strategy-July-2018-1.pdf>.
- Blackstock, C. 2007. « Residential schools: Did they really close or just morph into child welfare? » *Indigenous Law Journal*, 6(1) : p. 71 à 78.
- Blackstock, C. 2011. « The Canadian Human Rights Tribunal on First Nations Child Welfare: Why if Canada wins, equality and justice lose ». *Children and Youth Services Review*, 33(1) : p. 187 à 194. DOI :10.1016/j.chilyouth.2010.09.002.
- Brownell, M., Roos, N., MacWilliam, L., Leclair, L., Ekuma, O. et Fransoo, R. 2010. « Academic and social outcomes for high-risk youths in Manitoba ». *Revue canadienne de L'éducation*, 33(4) : p. 804 à 836.
- Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. 2017a. [Le logement : un déterminant social de la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis](https://www.ccnsa.ca/fr/publicationsview.aspx?sortcode=1.8.21.0&id=20). Prince George, Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse : <https://www.ccnsa.ca/fr/publicationsview.aspx?sortcode=1.8.21.0&id=20>.
- Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. 2017b. [Les enfants autochtones et le système de protection de l'enfance au Canada](https://www.nccih.ca/docs/health/FS-ChildWelfareCanada-FR.pdf). Prince George, Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse : <https://www.nccih.ca/docs/health/FS-ChildWelfareCanada-FR.pdf>.
- Curtis, E., Jones, R., Tipene-Leach, D., Walker, C., Loring, B., Paine, S.J. et Reid, P. 2019. « Why cultural safety rather than cultural competency is required to achieve health equity: A literature review and recommended definition ». *International Journal for Equity in Health*, 18(174). DOI : 10.1186/s12939-019-1082-3.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015a. [Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir](https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf), Winnipeg, Manitoba. Disponible à l'adresse : https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/1-Honorer_la_verite_reconcilier_pour_lavenir-Sommaire.pdf.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. 2015b. [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf), Winnipeg, Manitoba. Disponible à l'adresse : https://nctr.ca/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf.
- De Leeuw, S. et Greenwood, M. 2017. « Turning a new page: cultural safety, critical creative literary interventions, truth and reconciliation, and the crisis of child welfare ». *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 13(3) : p. 142 à 151. DOI : 10.1177/1 177 180 117 714 155.
- Fallon, B., Filippelli, J., Black, T., Trocmé, N. et Esposito, T. 2017. « How can data drive policy and practice in child welfare? Making the link in Canada ». *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 14(10). DOI : 10.3390/ijerph14101223.
- Fallon, B., Lefebvre, R., Trocmé, N., Richard, K., Hélie, S., Montgomery, M. et Soop, S. 2021. [Denouncing the continued overrepresentation of First Nations children in Canadian child welfare: Findings from the First Nations/Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2019](https://cwrrp.ca/sites/default/files/publications/FNCIS-2019%20-%20Denouncing%20the%20Continued%20Overrepresentation%20of%20First%20Nations%20Children%20in%20Canadian%20Child%20Welfare%20--%20Final.pdf), Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://cwrrp.ca/sites/default/files/publications/FNCIS-2019%20-%20Denouncing%20the%20Continued%20Overrepresentation%20of%20First%20Nations%20Children%20in%20Canadian%20Child%20Welfare%20--%20Final.pdf>.
- Gaetz, S., O'Grady, B., Kidd, S. et Schwan, K. 2016. [Without a home: The National Youth Homeless Survey](https://homelesshub.ca/sites/default/files/WithoutAHome-final.pdf), Toronto, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://homelesshub.ca/sites/default/files/WithoutAHome-final.pdf>.
- Gouvernement du Canada. 2019. [Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis](https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/index.html), Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.73/index.html>.
- Goyette, M., Blanchet, A., Esposito, T. et Delaye, A. 2021. « The role of placement instability on employment and educational outcomes among adolescents leaving care ». *Children and Youth Services Review*, 131. DOI : 10.1016/j.chilyouth.2021.106264.
- Greenwood, M. et de Leeuw, S. 2012. « Social determinants of health and the future well-being of Aboriginal children in Canada ». *Paediatrics & Child Health*, 17(7) : p. 381 à 384. DOI : 10.1093/pch/17.7.381.

- Hanlon, R., Kim, J., Woo, C., Day, A., Vanderwill, L. et Dallimore, E. 2022. « An exploratory study of the impact of COVID-19 on foster parenting ». *Child & Family Social Work*, 27(3) : p. 371 à 380. DOI : 10.1111/cfs.12863.
- Homeless Hub. 2021. *Placements en familles d'accueil*, Toronto, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://www.rondpointdelitinerance.ca/itinerance/placements-en-familles-daccueil>.
- Hook, J.L. et Courtney, M. E. 2011. « Employment outcomes of former foster youth as young adults: The importance of human, personal, and social capital ». *Children and Youth Services Review*, 33(10) : p. 1855 à 1865. DOI : 10.1016/j.chilyouth.2011.05.004.
- Hudon, T. et O'Donnell, V. 2017. *Les différentes caractéristiques des familles des enfants autochtones de 0 à 4 ans*. Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016020/98-200-x2016020-fra.cfm>.
- Inuit Tapiriit Kantami. 2016. *Barriers to sustainable housing delivery in Inuit Nunangat*. Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/11/Barriers-to-Sustainable-Housing-Delivery.pdf.
- Jee, S.H., Barth, R.P., Szilagyi, M. et Szilagyi, P.G. 2006. « Factors associated with chronic conditions among Children in foster care ». *Journal of Health Care for the Poor and Underserved*, 17(2) : p. 328 à 341. DOI : 10.1353/hpu.2006.0062.
- Johnson, P. 1983. *Native children and the child welfare system*. Toronto, Ontario : Canadian Council on Social Development en collaboration avec James Lorimer & Co.
- McMahon, A., Reck, L. et Walker, M. 2007. « Defining well-being for Indigenous children in care ». *Children Australia*, 32(2) : p. 15 à 20. DOI : 10.1017/S1035077200011536.
- Nations Unies. 2007. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Genève, Suisse. Disponible à l'adresse : https://social.desa.un.org/sites/default/files/migrated/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf.
- Pac, J., Waldfogel, J. et Wimer, C. 2017. « Poverty among foster children: Estimates using the supplemental poverty measure ». *Social Service Review*, 91(1) : p. 8 à 40. DOI : 10.1086/691148.
- Perreault, K., Dufresne, P., Potvin, L. et Riva, M. 2022. « Housing as a determinant of Inuit mental health: associations between improved housing measures and decline in psychological distress after rehousing in Nunavut and Nunavik ». *Population Health Intervention Research*, 114(2) : p. 241 à 253. DOI : 10.17269/s41997-022-00701-0.
- Pollock, N.J., Ouédraogo, A.M., Trocmé, N., Hovdestad, W., Miskie, A., Crompton, L. et Tonmyr, L. 2024. « Recherche quantitative originale – Taux de placement des enfants hors de leur foyer familial : analyse des données administratives nationales du système de protection de l'enfance au Canada ». *Promotion de la santé et prévention des maladies chroniques au Canada : Recherche, politiques et pratiques*, 44(2). DOI : 10.24095/hpcdp.44.4.02f.
- Pooyak, S. et Gomez, Y. 2009. « Using a narrative approach to understanding the frontline practices and experiences of Aboriginal and non-Aboriginal child protection workers ». *Revue des enfants et des familles des Premiers peuples*, 4(2) : p. 10 à 17. DOI : 10.7202/1069326ar.
- Quinn, A. 2019. « Nurturing identity among Indigenous Youth in care ». *Child & Youth Services*, 41(1) : p. 1 à 22. DOI : 10.1080/0145935X.2019.1656063.
- Quinn, A. 2022. « Experiences and well-being among Indigenous former youth in care within Canada ». *Child Abuse & Neglect*, 123. DOI : 10.1016/j.chiabu.2021.105395.
- Schmid, J. et Morgenshtern, M. 2022. « In history's shadow: Child welfare discourses regarding Indigenous communities in the Canadian Social Work Journal ». *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 13(1) : p. 145 à 168. DOI : 10.18357/ijcyfs131202220662y.
- Services aux enfants et aux familles autochtones de Toronto. 2023. *Famille d'accueil et autres services*. Toronto, Ontario. Disponible à l'adresse : <http://nativechild.org/child-welfare/foster-alternative-care/>.
- Simard, E. 2009. « Culturally restorative child welfare practice – A special emphasis on cultural attachment theory ». *Revue des enfants et des familles des Premiers peuples*, 4(2), p. 44 à 61.
- Sinclair, R. 2007. « Identity lost and found: Lessons from the Sixties Scoop ». *Revue des enfants et des familles des Premiers peuples*, 3(1) : p. 65 à 82. DOI : 10.7202/1069527ar.

Sinha, V. et Kozlowski, A. 2013. « The structure of Aboriginal child welfare in Canada ». *International Indigenous Policy Journal*, 4(2) : p. 1 à 21. DOI : 10.18584/iipj.2013.4.2.2.

Statistique Canada. 2022. [La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance](https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm). Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>.

Trocmé, N., Roy, C. et Esposito, T. 2016. « Building research capacity in child welfare in Canada ». *Child Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 10(16). DOI : 10.1186/s13034-016-0103-x.

Turner, A. 2016. [La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14547-fra.htm). Ottawa, Ontario. Disponible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14547-fra.htm>.

White, L. et Jacobs, E. 1992. [Liberating our children, liberating our Nations: Report of the Aboriginal Committee, Community Panel, Family and Children's Services Legislation Review in British Columbia](https://archive.org/details/liberatingourchi0000comm/page/n1/mode/2up). Victoria, Colombie-Britannique. Disponible à l'adresse : <https://archive.org/details/liberatingourchi0000comm/page/n1/mode/2up>.

Whitt-Woosley, A., Sprang, G. et Eslinger, J. 2022. « Foster care during the COVID-19 pandemic: A qualitative analysis of caregiver and professional experiences ». *Child Abuse & Neglect*, 124(105444). DOI : 10.1016/j.chiabu.2021.105444.

Wray, M. et Sinha, V. 2015. [Foster care disparity for Aboriginal children in 2011](https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/166e.pdf) (CWRP Information Sheet #166E). Montréal, Québec. Disponible à l'adresse : <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/en/166e.pdf>.